République Française Département de la Moselle EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT

Séance du 28 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, D. Bertrand, G. Bettinger, J. Lambert, F.Louyot, S. Neis, J. Pereira, P. Schwartz

Absents-excusés: J-C Baixas a donné pouvoir à O. Artur, P. Bettinger a donné pouvoir à G. Bettinger, E Driant, J-C

Werth a donné pouvoir à S. Neis,

Absents : V. Crone,

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Vote du compte financier unique année 2024 – budget principal

Vu le CFU année 2024 de la commune de Bazoncourt budget principal;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Artur Olivier, 1er adjoint (président ad'hoc désigné pour la séance);

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	DU COMPTE FINAN	CIER UNIQUE	
	Détermination du résultat	cumulé à la fin de l'e	exercice 2024	
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	782 496.41€	365 150.00€	1 147 646.41€
	Recettes réalisées	87 498.55 €	437 601.73€	525 100.28€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	807 800.00€	472 598.78€	1 280 398.78€
	Dépenses réalisées	28 920.81€	422 715.40€	451 636.21€
	Restes à réaliser	105 000.00€	0€	105 000.00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	58 577.74€	14 886.33€	73 464.07€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	25 303.59€	107 448.78€	132 752.37€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	83 881.33€	122 335.11€	206 216.44€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-105 000.00€	0€	-105 000.00€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-21 118.67€	122 335.11€	101 216.44€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

⁻ APPROUVE le CFU 2024 de la commune de Bazoncourt budget principal.

⁻ DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Vote du compte financier unique année 2024 – budget forêt

Vu le CFU année 2024 de la commune de Bazoncourt budget forêt ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. Artur Olivier, 1er adjoint (président ad'hoc désigné pour la séance);

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024						
Recettes	Prévision budgétaire totale	8 499.20€	4 450.00€	12 949.20€		
	Recettes réalisées	2 036.60€	5 243.80€	7 280.40€		
	Restes à réaliser	0€	0€	0€		
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	6 749.60€	71 638.96€	78 388.56€		
	Dépenses réalisées	0€	8 857.00€	8 857.00€		
	Restes à réaliser	0€	0€	0€		
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 036.60€	-3 613.20€	-1 576.60€		
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-1 749.60€	67 188.96€	65 439.36€		
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	287.00€	63 575.76€	63 862.76€		
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0€	0€	0€		
Résultat cumulé	Excédent/déficit	287.00€	63 575.76€	63 862.76€		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 de la commune de Bazoncourt budget forêt.
- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Devis pour le plafond de l'atelier

Le Maire présente un devis proposé par l'entreprise Scierie Lejeune concernant des travaux pour le plancher de l'atelier communal pour un montant de 1 236.61€ HT soit 1 483.93€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire de le signer. Adopté à l'unanimité

Devis d'études de sol pour la vente de terrains à Berlize

Le maire présente un devis établi par la société Fondasol pour une étude géotechnique comprenant 4 sondages à la tarière et 2 essais d'identification en laboratoire pour un montant total de 1 500.00€ HT soit 1 800.00€ TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge le maire de le signer. Adopté à 10 voix pour, 1 abstention

SAFER: vente d'un terrain communal

Le maire rappelle au conseil municipal la promesse de vente d'un terrain prise par délibération du 12 avril 2024, à la demande de la SAFER.

Ce terrain cadastré section 42 parcelle 61 d'une surface de 9 ha 46 a 32 ca est proposé à la vente au prix de 61 511.00€.

La rédaction des actes notariés au profit de M. Louyot Xavier, est confiée à Maître Leidinger, notaire à Rémilly. Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire. Adopté à l'unanimité

ONF: programme de travaux

Après analyse, l'agent ONF estime qu'il n'est pas nécessaire de programmer des travaux patrimoniaux pour assurer une gestion durable conforme à l'aménagement forestier.

Adopté à l'unanimité

Projet de liaisons douces

Le Maire présente un projet de liaisons douces entre Vaucremont, Bazoncourt et Berlize pour un montant estimé par les services de MATEC à 559 502.45€ HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider ce projet et de confier à MATEC l'accompagnement au montage des dossiers de subventions moyennant une somme équivalente à 2% du montant de la subvention accordée (minimum 1 000€, maximum 10 000€ pour l'ensemble des dossiers d'un même projet).

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer tous les documents afférents à ce dossier. Adopté à l'unanimité

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter le cadre d'emplois des rédacteurs

Considérant qu'il y a lieu de réviser le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution. Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE),
- éventuellement le complément indemnitaire annuel versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'instaurer l'IFSE selon les modalités définies ci-dessus.
- D'instaurer le complément indemnitaire selon les modalités définies ci-dessus.
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.
- D'autoriser le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats lors de la transposition en RIFSEEP.
- Que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.

Nb de conseillers en exercice 13 Nb de conseillers ayant pris part au vote 11 Date affichage le 28.02.2025 Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 28.02.2025 Publication et notification le 28.02.2025 Certifié conforme à l'original Bazoncourt, le 28 février 2025 Le Maire

